

n°101

juin
2020

La Maison de la consommation et
de l'environnement **vous informe**

Mce Infos

édito

Covid-19 : les inégalités face au logement révélées

En mars dernier, alors que ce numéro de Mce-Infos était prêt pour l'impression, la Covid-19 a plongé notre pays en confinement. Cette crise sanitaire, révélatrice des inégalités sociales et économiques, était à prendre en considération dans notre publication, d'autant plus que le dossier est consacré à la crise du logement, cet espace de vie que nous avons redécouvert pendant de longues semaines.

Dans le même temps à l'extérieur, la biodiversité a retrouvé sa place sur des territoires désertés. La nouvelle cohabitation se veut plus bienveillante avec les espèces qui ont installé leurs nids ici où là, il y avait tellement de choix ! En ville, le silence des moteurs a fait place au royaume des chants d'oiseaux...

Mais derrière les murs, les plus fragiles ont été et sont encore les plus impactés. L'accès au logement s'est réaffirmé comme indispensable pour satisfaire aux besoins fondamentaux. Le confinement a obligé à passer encore plus de temps chez soi, dans un logement parfois trop petit, mal isolé, énergivore... Perte ou baisse de revenus... la crise sanitaire a frappé et frappe de nouveaux publics jusqu'ici épargnés.

Plus de moyens pour l'accès et le maintien dans son logement... Cet édito se fait aussi l'écho d'une revendication portée par les associations de défense des locataires pour protéger les plus précaires pour demander une prolongation du moratoire sur les expulsions locatives jusqu'au 31 octobre prochain, pour faire de 2020, une année sans expulsions.

Le bureau de la Mce

faites-le savoir

Malle pédagogique "Ensemble, jardinons au naturel!" De nouveaux jeux à découvrir !

Créée en 2019 avec des associations de la Mce, la malle pédagogique propose pour l'année 2020 de nouvelles activités, pour découvrir encore plus le sol, la faune et la flore de nos jardins. Petite sélection parmi les nouveautés.

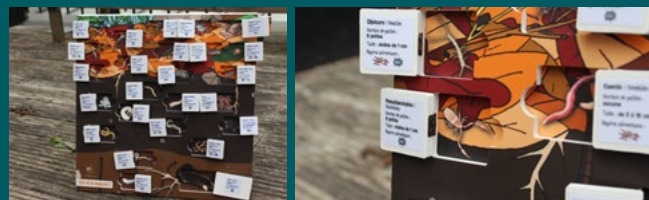
Les horizons sous nos pieds

Trop peu considéré, le sol est pourtant la base même de tout écosystème. Cette activité consiste à remettre dans le bon ordre les différents horizons du sol de manière à voir de quoi sont constitués le sol et le sous-sol.



Qui vit là-dessous ?

Chacun face à son plateau de jeu, avec une carte d'espèce en main, le but est de découvrir le nom de l'espèce de l'autre joueur, en posant des questions sur la taille, le nombre de pattes, le régime alimentaire...



Les 1001 vies des herbes folles

Cette activité permet de reconnaître quelques espèces de plantes communes du jardin en observant la feuille, la fleur ou le fruit. Le jeu consiste à rassembler le plus de familles possibles, en identifiant les différents stades de vie des plantes.



••• Activités intégrées au module biodiversité de la malle pédagogique «Ensemble, jardinons au naturel!», disponible à la location à la Mce. Plus d'infos : www.jardineraunaturel.org

••• Contact : nadege.gatheron@mce-info.org // 02 99 30 76 04

L'accès et le maintien dans le logement : quand la crise du logement touche les plus vulnérables

En ce début d'année 2020, les associations de défense des locataires continuent de tirer la sonnette d'alarme face aux difficultés croissantes des ménages et personnes précaires dans l'accès et le maintien dans le logement. Hausse des expulsions locatives et des coupures d'énergie, montée des indicateurs de la précarité énergétique, dégradation croissante de certains parcs de logements anciens, augmentation persistante du délai de satisfaction des demandes de logement social : autant de facteurs permettant de pointer du doigt une crise du logement qui continue de s'installer.

À l'occasion du début de la trêve hivernale 2019/2020, les associations de défense des locataires (Afac Bretagne, ALLDC 35, CLCV Bretagne, CNL 35, CSF 35, Indecosa-CGT 35, UDAF 35 et DAL 35) ont revendiqué la mise en place de certaines mesures pour favoriser le maintien dans le logement dans des conditions dignes :

L'arrêt des expulsions sans relogement et le financement du fonds d'indemnisation des bailleurs ;

L'encadrement des loyers à la baisse, la réduction des charges, la hausse des aides au logement, et ce, afin que le budget logement des ménages ne dépasse pas 20% de leurs revenus ;

L'arrêt des coupures d'énergie, la baisse de la TVA et de la taxe sur l'énergie et le respect de l'obligation de désignation d'un correspondant solidarité-énergie par les fournisseurs d'énergie.

Face à ces constats, les associations de défense des locataires continuent d'informer et d'accompagner les ménages pour la mise en œuvre concrète et efficace du droit au logement décent pour tous.

Lutter contre le mal-logement

Les associations de défense des locataires luttent contre toutes les formes de mal-logement que peuvent subir les locataires.

Une situation de mal-logement peut se traduire de plusieurs manières : absence de domicile personnel, mauvaises conditions d'habitat, difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir, blocages dans la mobilité résidentielle.

Des solutions existent face à ces situations mais leur multiplicité et leur complexité rendent nécessaires l'information et l'accompagnement des mal-logé-e-s.

C'est pourquoi les associations de défense des locataires sont à votre écoute lors de permanences à la Mce, du lundi au vendredi (horaires précisés sur notre site Internet : www.mce-info.org).

4 millions

C'est le nombre de personnes en France souffrant de mal-logement (sans domicile, habitation de fortune, hôtel, chez un tiers...), auxquelles s'ajoutent plus de 12 millions de personnes fragilisées par la crise du logement (précarité énergétique, impayés de loyers...). Par rapport à 2006, 44 % de foyers supplémentaires se privent de chauffage et 42 % subissent un effort financier excessif pour payer leur logement.

Source : L'état du mal-logement en France 2020, rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre

Le logement indécent

Vous pensez que votre logement n'est pas décent ? Une association de défense des locataires vous aidera à :

- déterminer si votre logement est décent ou non, au regard de la loi ;
- prendre contact avec les structures spécialisées et impliquées dans la lutte contre le logement non-décent dans votre département ;
- écrire une lettre, appelée mise en demeure, qu'il faudra envoyer en recommandé avec accusé de réception à votre propriétaire pour lui demander de réaliser les travaux nécessaires ;
- trouver un accord avec votre propriétaire si c'est possible ;
- saisir le tribunal compétent si nécessaire.

Faire le signalement d'un logement non décent, c'est obliger le propriétaire à réaliser des travaux. Une démarche pour vous, votre famille, mais aussi pour les prochains locataires.

Informations à retrouver dans la fiche «Locataires, faites valoir vos droits», disponible gratuitement à l'accueil de la Mce et en téléchargement sur le site : www.mce-info.org

LOGEMENT NON-DÉCENT LOCATAIRES, FAITES VALOIR VOS DROITS !

Pénurie de logements, difficultés financières, isolement, urgence... Trouver un logement relève parfois du parcours du combattant.

Ce contexte pousse des personnes, des familles à accepter de vivre dans des logements en mauvais état. Or, vivre dans des conditions décentes est un droit pour chacun.



Vous vivez une de ces situations ?

Dessins inspirés du témoignage d'une locataire, accompagnée par l'association CSF de Lorient auprès du tribunal qui a condamné le propriétaire à faire des travaux et à lui verser des dommages-intérêts.



Illustrations issues de la fiche «Locataires, faites valoir vos droits».

6,8 millions

En France, c'est le nombre de personnes fragilisées par la précarité énergétique, au sens économique*, c'est-à-dire les ménages et personnes qui consacrent plus de 8 % de leurs revenus aux dépenses d'énergie dans le logement.

La précarité énergétique

Une autre forme de mal-logement, plus méconnue, touche un grand nombre de ménages et de personnes : il s'agit de la précarité énergétique.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement pose une définition de la précarité énergétique : « est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Dans son tableau de bord 2019, l'Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) révèle que 6,8 millions de personnes sont fragilisées par la précarité énergétique, au sens économique, en France (soit une hausse par rapport à 2018, + 233 000 personnes).

Pour lutter efficacement contre la précarité énergétique et le non-recours aux aides concernées, il est avant tout nécessaire de repérer les situations de précarité énergétique, ce qui passe par la rencontre et l'écoute des habitants. C'est pourquoi les associations continuent d'agir en ce sens pour représenter les locataires notamment auprès des bailleurs sociaux et défendre leurs intérêts face à cette problématique croissante.

* source : Observatoire national de la précarité énergétique (ONPE), 2019

FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DU GAZ : conséquences pour les clients particuliers

La loi Energie Climat, entrée en vigueur le 10 novembre 2019, entérine la fin des tarifs réglementés de vente de gaz au 30 juin 2023 pour les particuliers.



••• Que faire si vous bénéficiez actuellement d'un contrat de gaz naturel au tarif réglementé ?

Consultez votre dernière facture de gaz pour savoir si vous êtes titulaire d'un contrat au tarif réglementé. Dans ce cas, **votre contrat reste valable jusqu'au 30 juin 2023 et votre tarif continue de s'appliquer.** Vous pouvez quitter les tarifs réglementés de gaz naturel pour souscrire une offre de marché à tout moment, sans frais et simplement, sans coupure ni changement de compteur. Avant toute chose, prenez le temps de la réflexion,

de comparer les offres, et faites jouer la concurrence ! Pour cela, le site du médiateur national de l'énergie propose un comparateur indépendant et gratuit : www.comparateur.energie-info.fr

••• Comment seront informés les clients particuliers ?

Conformément à loi Energie Climat, 5 courriers d'information leurs seront adressés portant sur la date de fin de leur éligibilité aux tarifs réglementés, la disponibilité des offres de marché et l'existence du comparateur d'offres.

••• Auprès de qui se renseigner ?

Pour toute information relative à la fin des tarifs réglementés, consultez le site officiel www.ecologique-solaire.gouv.fr/tarifs-gaz.

focus

ambassadeur
air



Rêver et agir
pour préserver l'air et la santé des générations futures

Rêver et agir pour préserver l'air et la santé des générations futures.

Licence CC-BY-SA 2.5 • Auteur : David Cogaïn

Voici l'une des 15 photographies de l'exposition «La qualité de l'air en ville» réalisée dans le cadre de l'opération Ambassadeur Air, qui permet aux Rennais.es d'évaluer leur exposition personnelle à la pollution de l'air. Elle est l'aboutissement d'un concours de photographies évoquant la qualité de l'air à Rennes, soumises aux votes du public et des partenaires : la Ville de Rennes, Air Breizh et l'Ecole des hautes études en santé publique (EHESP).

••• Plus d'informations sur l'exposition :

www.mce-info.org/nouvelle-exposition-photos-sur-la-qualite-de-air-a-rennes/

agenda



VOYAGE EN TERRE BIO

Septembre 2020
> octobre 2021

Voyage en Terre Bio est un événement organisé en parallèle au Congrès mondial de la Bio de l'IFOAM qui aura lieu à Rennes du 6 au 10 septembre 2021. Nous sortons d'une crise à considérer comme une injonction à renouveler nos efforts pour une société plus écologique, avec une production locale et de qualité, centrée sur la solidarité et le collectif. **L'objectif de Voyage en Terre Bio est de valoriser les acteurs locaux et leurs actions.**

Vous organisez un événement valorisant la bio ? **Faites-le labelliser dans l'un des 4 formats proposés : Tablees, Discussions, Parcours ou Marchés.**

Voyage en Terre Bio est coordonné par une association composée d'acteurs locaux : IBB, Agrobio35, MABD, MCE, Nature et Progrès et des chercheurs de l'INRAE.

••• Informations et formulaire de labellisation :

www.voyageenterrebio.org

La **Maison de la consommation et de l'environnement - CTCR Bretagne** est un regroupement d'associations de défense des consommateurs, d'amélioration du cadre de vie et de protection de l'environnement oeuvrant ensemble sur des sujets touchant à la vie quotidienne : consommation, environnement, santé et alimentation. Elle accueille le public, l'informe, l'oriente vers les associations ou les ressources documentaires et l'aide dans ses recherches. **Plus d'informations : www.mce-info.org**

